

Proposition du Conseil administratif du 16 décembre 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 2 339 847,95 francs, dont 2 329 908,82 francs destinés aux acquisitions d'œuvres et actions de valorisation des collections d'horlogerie, de bijouterie, d'émaillerie et de miniatures et 9939,13 francs destinés à la collection d'archéologie, entièrement financé par les indemnités d'assurance perçues suite à un vol en 2002 au Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie, soit un crédit net de 0 franc, destinés à la reconstitution et à la valorisation des collections du Musée d'art et d'histoire.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Les acquisitions du Musée d'art et d'histoire (MAH) étaient financées par les comptes de préfinancement figurant au bilan de la Ville de Genève. A partir de 2018, avec l'entrée en vigueur du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), l'utilisation de ces fonds est soumise au règlement LC 21 619.3, adopté par le Conseil administratif le 12 décembre 2017.

En revanche, s'agissant de deux indemnités d'assurances, elles ont été enregistrées en tant que passif de régularisation.

La reconstitution de l'actif, par le biais d'acquisition et de valorisation des collections nécessite une délibération du Conseil municipal, afin d'affecter l'indemnité d'assurance du MAH d'un montant global de 2 339 847,95 francs au 30 octobre 2020, selon les normes comptables MCH2 et la loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05).

Exposé des motifs

Le MAH enrichit périodiquement les collections patrimoniales qui lui sont confiées, particulièrement au gré de donations importantes et significatives. Les enrichissements réalisés par des acquisitions se font essentiellement par le biais de fonds affectés. Les donations et les legs sont ainsi les principales sources d'accroissement des collections du MAH.

La mission de tout musée est d'acquérir, de préserver et de valoriser ses collections. La valorisation des collections auprès des différents publics, dans un environnement de plus en plus numérique, revêt une dimension extrêmement importante afin d'accroître la notoriété des collections patrimoniales genevoises.

La difficulté croissante de retrouver sur le marché de l'art des pièces identiques à celles volées pour la collection d'horlogerie, émaillerie, bijouterie et miniatures, tout comme le montant, relativement faible, restant pour la collection d'archéologie, imposent des propositions d'attribution qui soient complémentaires à l'acquisition d'œuvres, par le biais de la valorisation des collections disponibles, nécessitant des travaux de conservation-restauration, de recherches ou de prises de vue, pour une exposition ou une mise en ligne.

Collection d'horlogerie, bijouterie, émaillerie et miniatures

Historique

Le 24 novembre 2002, dans la nuit, le Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie de Genève (MHE), sis à la Villa Bryn Bella de Malagnou, était la cible d'un cambriolage brutal perpétré à l'aide d'une voiture-bélier; 174 montres, boîtes à oiseaux chanteurs et miniatures de la collection publique genevoise ont été dérobées.

Les pertes consistent notamment en montres émaillées réalisées entre le XVII^e et le XIX^e siècle et en pièces représentatives des relations de la Fabrique genevoise avec les marchés d'Europe et d'Orient. Quatre miniatures sur émail signées Jean-Etienne Liotard, dont un autoportrait, ainsi que six tabatières et boîtes à musique prestigieuses, font également partie du catalogue des pièces volées, complété par quelques garde-temps du XX^e siècle, témoins de l'industrie genevoise moderne.

Le montant d'indemnisation versé par l'assureur Winterthur Axa s'est élevé à 10 millions de francs, dont 500 000 francs pour les travaux sur le bâtiment endommagé et 9,5 millions de francs pour la reconstitution des collections.

Etat des démarches à ce jour du MAH pour la reconstitution de la collection au travers de l'indemnité versée en 2002

Le MAH a conduit depuis 2002 diverses démarches d'acquisitions, ainsi que des demandes de restitutions, pour reconstituer la collection d'horlogerie volée. Nous faisons état ci-après de ces différentes actions et de leurs résultats.

Actions en restitutions

Trois restitutions, suite à enquêtes de la brigade des cambriolages de Genève et saisies par le Ministère public, ont donné lieu à un remboursement à Winterthur Axa de 80 859,04 francs versés en 2007, lors de la réapparition de la montre chinoise Bovet (inv. M 911), de 13 415 francs pour la boîte de montre (inv. N 552 ter) et de 323 855 francs pour la tabatière (inv. AD 3690) en 2018.

Acquisitions permettant la reconstitution de la collection

En 2003, la mise en vente à l'encan de deux objets prestigieux a marqué le début des efforts de reconstitution:

- le premier achat est lié à une opportunité rare de compléter une paire d'objets et concerne une pendule à l'Eléphant, à automates et à musique, fabriquée en Chine vers 1810; faisant paire avec une pendule «jumelle», acquise d'un collectionneur en 1959 [inv. AD 431 et inv. H 2003-99], ces œuvres rejoignent les objets phares de la collection,
- le second achat consiste en une rare cage à oiseaux chanteurs fabriquée par les frères RoCHAT à Genève vers 1820 [inv. H 2003-136] et exposée depuis lors dans plusieurs expositions internationales: cette acquisition remplace une tabatière signée RoCHAT [AD 2236] dérobée en 2002.

Ces deux acquisitions majeures (pour un total de 2 500 000 francs) ont ainsi été réalisées dès 2003 grâce à l'indemnité octroyée par l'assurance.

La hausse des prix (liée au nouvel intérêt des riches marchés chinois et russe) observée ces dix dernières années sur le marché de la collection de montres de poche, notamment émaillées, a fortement ralenti les réussites d'acquisition en ventes publiques.

On observe au fil des années (2013-2018) le ralentissement des achats, correspondant à la difficulté accrue de gestion du fonds permettant au musée de se manifester dans les salles de vente. Plusieurs occasions d'achat ont ainsi été manquées lors d'enchères publiques (ventes Sotheby's à New York le 8 juin 2016, vente Christies à Londres le 4 juillet 2018 et de nouveau fin 2019, lors d'une vente Sotheby's à Genève) faute d'autorisations rapides pour ce type d'opérations.

Montant de l'indemnisation d'assurance et solde à ce jour

	Fr.
Indemnité versées par Winterthur Axa en 2002	9 500 000
./. 500 000 francs ont été retenus pour le remplacement de la porte d'entrée et le renforcement des fenêtres	
Achats 2003	4 884 962,00
Achats 2004	452 904,90
Achats 2005	135 374,30
Achats 2006	61 762,20
Achats 2007	80 859,04
Achats 2008	424 755,64
Achats 2009	67 054,21

	Fr.
Achats 2010	46 370,00
Achats 2011	66 800,00
Achats 2012	30 700,00
Achats 2013	5 000,00
Achats 2014	97 200,00
Achats 2015	–
Achats 2016	380 028,89
Achats 2017	338 820,00
Achats 2018	–
Achats 2019	97 500,00
Achat 2020	–
Solde au 30 octobre 2020	2 329 908,82

Etat actuel de la collection et nombre de pièces restant à remplacer

La collection préteritée en 2002 a été complétée au trois quarts par des œuvres similaires ou parfois même identiques, acquises sur le marché de l'art ou auprès de particuliers.

Si un certain nombre de dons ont permis de compléter l'effort de reconstitution, la capacité de formuler et garantir des offres d'achats reste le seul moyen d'être réactifs et de prétendre à des œuvres de qualité muséale.

En dépit d'un effort de veille constant du marché et de contacts étroits entretenus avec les collectionneurs, des pièces rares font toujours défaut à la collection; ce sont:

- des montres de poche du XVII^e siècle ornées d'émaux peints à Genève, notamment par des dynasties d'émailleurs célèbres (Huault, Mussard...),
- des montres précieuses pour les marchés chinois et turc, dont les boîtiers émaillés ont été réalisés dans les ateliers genevois au XVIII^e siècle et tournant du XIX^e siècle,
- des montres à complications et automates qui ont fait la réputation de l'horlogerie genevoise au XIX^e siècle,
- quatre miniatures en émail peintes par Jean-Etienne Liotard, chefs-d'œuvre du miniaturiste et pastelliste, dont un autoportrait.

Affectation du solde de l'indemnité d'assurance à la reconstitution de la collection d'horlogerie, d'émaillerie, de bijouterie et de miniatures, ainsi qu'aux campagnes de restauration et de valorisation de celle-ci

Au vu de la forte valeur patrimoniale et identitaire des collections d'horlogerie, d'émaillerie, de bijouterie et de miniatures, le MAH souhaite motiver l'affectation de cette indemnité, d'une part à la reconstitution d'une de ses collections les plus significatives et emblématiques pour la Ville et son histoire, d'autre part à la valorisation de cette collection et à sa préservation par des campagnes de restauration.

Reconstitution de la collection

Les objectifs de reconstitution de la collection sont multiples, à savoir:

- rétablir un corpus harmonieux et replacer la collection dans son degré qualitatif antérieur, afin de poursuivre les buts du musée: être le témoin vivant de l'importance de l'activité horlogère exercée à Genève de manière interrompue depuis le XVI^e siècle; être acteur de la construction de la mémoire collective,
- répondre à un devoir moral de reconnaissance du travail accompli par les générations précédentes pour la réunion de ce patrimoine historique,
- confirmer l'engagement de la Ville de Genève pour son patrimoine horloger, notamment en regard des donateurs privés qui ont envisagé comme un devoir civique de confier leurs œuvres à l'institution,
- mobiliser le fonds en cas de réapparitions des objets volés, afin de racheter ceux-ci aux assurances, sachant que la longue période écoulée depuis le vol de 2002 augmente réellement les chances de telles réapparitions,
- également répondre aux actes spontanés de soutien et de dons à l'institution manifestés par l'industrie horlogère suisse dès 2002.

Critères de remplacement des œuvres volées

Depuis 2002, le MAH s'est fixé, au vu du contexte et de la difficulté de reconstituer à l'identique la collection, des critères de remplacement en adéquation avec sa politique de collection, qui sont expliqués ci-après.

Un plan de remplacement des œuvres a été établi, en fonction des critères suivants:

- remplacement à l'identique: formes et décors, matériaux et techniques, dates et signatures identiques ou extrêmement proches;
- remplacement similaire: intérêt historique ou technique équivalent et supérieur (signature, affichage ou complication supplémentaire...);

- renforcement des points forts de la collection existante: avec un focus particulier sur les productions genevoises mais également sur des pièces maîtresses de l'histoire de l'horlogerie.

Conservation et valorisation des collections

La conservation et la préservation du patrimoine public, en vue de sa transmission aux générations futures, comprend le contrôle des œuvres, leur étude technologique et leur traitement de conservation, préventive ou curative. De fait, l'une des missions fondamentales du musée liées à la conservation matérielle des collections se conjugue avec le maintien d'un niveau optimal de connaissances techniques et scientifiques relatives aux objets d'art.

La variété des œuvres réunies dans les collections d'horlogerie, d'émaillerie, de bijouterie et de miniatures, ainsi que l'hétérogénéité de leurs matériaux, ont nécessité régulièrement de faire appel à des spécialistes pour des traitements ponctuels (verres malades, émaux éclatés...). Le traitement de l'horlogerie ancienne requiert en effet des compétences tant en mécanique et horlogerie pure, qu'en ébénisterie d'art (marqueterie) ou en matériaux organiques (écaille de tortue, vernis martin, pierres dures, galuchat...); les domaines de la bijouterie et de l'émaillerie ont des nécessités similaires.

C'est pourquoi, afin de répondre aux exigences liées au projet d'agrandissement du MAH, un important effort doit être porté sur la mise à niveau des fonds non encore entièrement absorbés par les travaux de conservation. A cet effet, le MAH entend faire appel à des prestataires externes grâce au financement ouvert par cette proposition.

Ce faisant, le renforcement du positionnement de l'institution comme centre de référence en matière de conservation du patrimoine devient un atout dans le réseau actuel des entreprises horlogères ayant développé une collection privée. Le développement des connaissances en matière de techniques artistiques anciennes est aussi poursuivi, ainsi que la création de bases de données liées aux matériaux constitutifs des œuvres.

Collections d'archéologie

Le 12 février 2004, deux enfants ont bousculé une vitrine de l'ancienne salle Soudan et une applique d'ivoire s'en est trouvé très endommagé (inv. 024882). Une indemnisation de 38 400 francs a été mise au bénéfice du MAH.

Grâce à cette somme, les acquisitions suivantes ont pu être réalisées:

	Fr.
Verrou de porte à tête de lion (inv. A 2008-1)	12 295,35
Stèle funéraire inscrite en démotique (inv. A 2009-2)	15 010,32
Figurine funéraire fragmentaire (inv. A 2014-2)	1 155,20
Solde de l'indemnité	9939,13

Le solde de l'assurance reste relativement restreint et n'a pas autorisé d'acquisitions complémentaires jusqu'à présent. Il est proposé de le joindre à la présente demande en un crédit d'investissement unique.

Adéquation à l'Agenda 21

La reconstitution des collections par le MAH se fonde sur des principes de développement durable. Elle se fait en principe et majoritairement dans le cadre de manifestations suisses ou européennes, ce qui n'occasionne pas de transports de longue distance.

Estimation des coûts annuels

Au vu des nouvelles perspectives ouvertes pour le MAH, dans le cadre du projet de «futur MAH» déposée par la commission d'experts externe, nous souhaitons pouvoir affecter annuellement 467 969 francs sur la période 2021-2026, en vue d'acquisitions ou de mesures de valorisation des deux collections visées.

Eu égard à la variabilité des possibilités d'acquisitions, ce montant annuel pourra également être mis au bénéfice de mesures de valorisation des collections existantes, par des mesures de restauration et de valorisation en ligne, avant une réouverture d'une présentation permanente dans des nouveaux espaces.

Délai de réalisation

Après le vote du Conseil municipal, les crédits pourront être affectés à la reconstitution et mise en valeur des dites collections du MAH pour les années 2021-2026.

Financements du crédit par les indemnités d'assurance

Le crédit pour la collection d'horlogerie est constitué du solde des indemnités versées par les assurances en 2002, soit 2 329 908,82 francs au 31 octobre 2020.

Le crédit pour la collection d'archéologie est constitué du solde de l'indemnité d'assurance versée en 2004, soit 9939,13 au 31 octobre 2020.

Référence au 16^e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032

Cette proposition de crédit ne figure pas au 16^e PFI. Pour mémoire, elle est financièrement neutre.

Budget de fonctionnement

Cette proposition d'investissement n'induit pas de coûts supplémentaires de fonctionnement. L'impact sur les comptes d'investissement est entièrement compensé par la recette d'investissement.

Charge financière annuelle

La charge financière annuelle nette sera nulle.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le MAH est le service gestionnaire et bénéficiaire.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: acquisition et valorisation de collections

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Terrain		
Honoraires		
Gros œuvre		
Second œuvre		
Installations, équipements fixes		
Véhicules lourds		
Mobilier, infrastructures, fournitures et œuvres	2 339 847,95	100
Machines, matériel, véhicules		
Équipements informatiques ou bureautiques		
Frais financiers		
Autres		
Coût total du projet TTC	2 339 847,95	100

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Musée d'art et d'histoire (MAH)

CHARGES	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0
31 - Dépenses générales	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	
36 - Subventions accordées	
Total des nouvelles charges induites	0

REVENUS	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	0
---	----------

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Montant affecté*	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Total affecté	2 339 847,95	2 339 847,95	0

* La somme totale sera utilisée en fonction des opportunités d'acquisitions et de valorisation.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 2 339 847,95 francs, financé intégralement par les indemnités d'assurance du Musée d'art et d'histoire, pour l'acquisition et la valorisation des collections d'horlogerie et d'archéologie du Musée d'art et d'histoire pour les années 2020 à 2026, soit un crédit net de 0 franc.